



Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

## Surveillance et contrôle des résidus de pesticides dans les produits d'origine végétale en 2010

En application du règlement n° 396/2005 concernant les limites maximales applicables aux résidus de pesticides, la DGCCRF met en place chaque année des plans de surveillance et de contrôle destinés à s'assurer de la conformité des denrées d'origine végétale à la réglementation.

Ces programmes de surveillance et de contrôle ont conduit en 2010 à l'analyse de 5 180 échantillons de fruits et légumes frais ou transformés, de produits destinés à l'alimentation infantile, de céréales et de produits végétaux biologiques mis sur le marché français, dont 1 405 dans le cadre de contrôles ciblés. La répartition des échantillons selon leur origine est la suivante : 66 % sont d'origine française, 15 % ont pour origine les autres États membres de l'Union européenne, 18 % sont importés de pays tiers, le restant étant d'origine indéterminée.

### Résultats des plans de surveillance (3 775 échantillons)

Concernant les résultats du plan de surveillance des « fruits et légumes » (2.917 échantillons) y compris d'autres matrices comme le thé par exemple, 41,1 % des échantillons contiennent des résidus détectables.

#### LMR

Les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides correspondent aux quantités maximales attendues, établies à partir des bonnes pratiques agricoles. Il y a une LMR pour chaque fruit, légume ou céréale et chaque pesticide.

**Parmi les fruits**, 65,9 % des échantillons contiennent des résidus détectables et 1,7 % ont une teneur en pesticides supérieure aux LMR (après prise en compte de l'incertitude analytique). Les dépassements concernent essentiellement les cerises, les ananas, les abricots et les citrons. À l'inverse, certains fruits ayant fait l'objet de plus de 40 analyses n'ont présenté aucune non-conformité : bananes, kiwis, oranges, pommes.

**Quant aux légumes**, 29,1 % contiennent des résidus détectables et 1,4 % présentent des dépassements de LMR. Les dépassements concernent essentiellement les haricots verts, les bettes, le persil et les navets. À l'inverse, certains légumes ayant fait l'objet de plus de 40 analyses n'ont présenté aucune non-conformité : céleris raves, concombres, épinards, ignames, melons, patates douces, poivrons, poireaux, pommes de terre, tomates.

**Les céréales** présentent 0,4 % de non conformités sur 234 échantillons. 1 % de non conformités ont été constatées sur les **produits transformés**. Les contrôles de la **production biologique** ont porté sur 220 échantillons, avec un taux de non conformité au sens communautaire de 0,0 %. De même, aucune non conformité n'a été décelée sur les produits d'**alimentation infantile**.

### **Résultats des plans de contrôle (1 405 échantillons)**

33,2 % des 1 405 échantillons prélevés dans le cadre des plans de contrôle contiennent des résidus. Les LMR ont été dépassées dans 3,3 % des cas.

Décembre 2012